

**Motion du 20 mars 2013 de Mmes Olga Baranova, Annina Pfund, MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Affichage de publicités discriminatoires (notamment sexistes et contraires aux politiques publiques): instaurons un droit de réponse!»**

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 28 septembre 2015)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance et la visibilité des panneaux d'affichage public sur le territoire de la Ville de Genève, visibles par la totalité des habitant-e-s du canton et une grande partie de celles et ceux de la région;
- la présence récurrente sur ces panneaux d'affiches commerciales à caractère discriminatoire, sexiste et contraire aux politiques publiques mises en place;
- le fait que l'affichage public est le seul medium pour lequel il n'existe aucun droit de réponse garanti, alors que l'impact de ce medium est considérable;
- l'impossibilité matérielle, pour des citoyennes et citoyens à titre individuel, mais également pour les associations aux ressources les plus modestes, de répondre à un affichage commercial par un «contre-affichage» soumis aux mêmes tarifs que l'affiche contestée;
- l'engagement de la Ville de Genève pour la promotion des valeurs de respect et de tolérance, et la nécessité de cette promotion auprès, notamment, des jeunes, particulièrement sensibles aux messages publicitaires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à instaurer un droit de réponse aux affiches publicitaires apposées sur les panneaux d'affichage public, et à en définir les modalités concrètes.